



SACRÉ-COEUR
-SUR-LE-FJORD-
DU-SAGUENAY

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

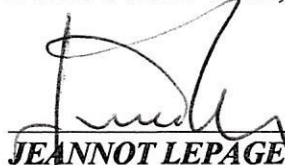
AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LASUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité de Sacré-Cœur donne avis qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée, pour être tenue le jeudi 26 mars 2026, à 18 h 00, à la salle du conseil, située au 88, rue Principale Nord, et qu'il y sera pris en considération sur le sujet suivant à savoir:

1. **Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
2. **Adoption de l'ordre du jour ;**
3. **Administration :**
 - a) Adoption du règlement 643 modifiant le règlement 633 relatif au prolongement de la rue Gauthier ainsi qu'une dépense et un emprunt ;
4. **Période de questions**
5. **Levée de la séance**

Donné à Sacré-Cœur, ce 23^e jour de mars 2026.

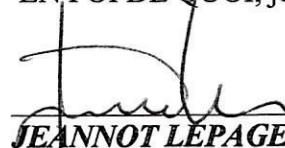

JEANNOT LEPAGE

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420) JE, soussigné, JEANNOT LEPAGE, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sacré-Cœur, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant une copie entre 8 h et 16 h 30, à chacun des endroits suivants, savoir : au bureau de la Municipalité de Sacré-Cœur et au bureau de poste, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23^e jour de mars 2026.


JEANNOT LEPAGE

Directeur général et greffier-trésorier